

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 3 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 27 mars 2023, le Conseil municipal s'est réuni le Lundi 3 avril 2023 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire.

PRESENTS = Mmes et MM. Bernard TAVERNIER, Annick SERRE, Renaud DONZEL, Séverine DEBUS, Jean-Michel LEGRAND, Olivier ROBIN, Jean-Henri LAURENT, Christophe BLANC, Bertrand BONNAMOUR, Suzy CASSAR, Sylvie CHARDEYRON, Annie COLOMB, Denis COLLET, Radikah JUMMUN, Eric TRINQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Nathalie TISSOT donne pouvoir à Suzy CASSAR

Nathalie ROMANET donne pouvoir à Jean-Pascal THOMASSET

Florence GAUTHIER donne pouvoir à Annick SERRE

Umus PERRONE donne pouvoir à Sylvie CHARDEYRON

Absents non excusés :

Mihrican AVCI

Brigitte LIMODIN

Thomas GIRARD

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **ADOpte** le budget primitif du Budget cinéma de l'exercice 2023 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit :
Section de fonctionnement : 223 601,13 Euros
Section d'investissement : 80 690,00 Euros
- **PRECISE** que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,
Jean-Pascal THOMASSET



Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de l'Ain (Sous-préfecture de Nantua)
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité territoriale, auteur de l'acte, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'Autorité territoriale, auteur de la présente délibération ;
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'Autorité territoriale, pendant ce délai.

ARRETE ET SIGNATURES

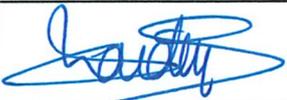
Présenté par le Le Maire,
A Nantua, le 03/04/2023
Le Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Nantua, le 03/04/2023

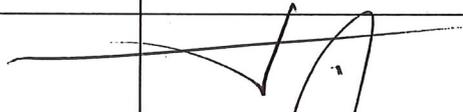
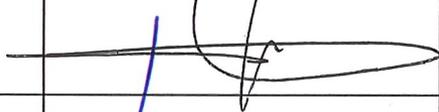
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

Madme Annick SERRE	
Madame Annie COLOMB	
Madame Brigitte LIMONDIN	Non Excusée
Madame Florence GAUTHIER	Excusée donne pouvoir à Annick SERRE
Madame Mihrican AVCI	Non Excusée
Madame Nathalie ROMANET	Excusée donne pouvoir à Jean-Pascal THOMASSET
Madame Nathalie TISSOT	Excusée donne pouvoir à Suzy CASSAR
Madame Radikah JUMMUN	
Madame Suzy CASSAR	
Madame Sylvie CHARDEYRON	
Madame Séverine DEBUS	
Madame Umus PERRONE	Excusée donne pouvoir à Sylvie CHARDEYRON
Monsieur Bernard TAVERNIER	

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Bertrand BONNAMOUR	
Monsieur Christophe BLANC	
Monsieur Denis COLLET	
Monsieur Eric TRINQUET	
Monsieur Jean LAURENT	
Monsieur Jean Michel LEGRAND	
Monsieur Olivier ROBIN	
Monsieur Jean Pascal THOMASSET	
Monsieur Renaud DONZEL	
Monsieur Thomas GIRARD	Non excusé



Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A Nantua, le